

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 508

9 mars 2006

SOMMAIRE

A.C.U. Immobilière S.A., Pétange	24369	Eucharis S.A., Luxembourg	24384
Actaris Metering Systems II, S.à r.l., Luxembourg.	24371	Eurazur Compagnie Luxembourgeoise de Réassurance S.A., Luxembourg	24384
Ad Hoc Consulting S.A., Luxembourg	24379	Européenne de Diversification - Eurodiv S.A., Luxembourg	24360
Addedsense, S.à r.l., Luxembourg	24363	Fashion One Holding, S.à r.l., Luxembourg	24365
Addenda S.A., Luxembourg	24368	Fegatello S.A., Luxembourg	24376
Administration et Finance S.A., Luxembourg	24376	Fersen S.A., Luxembourg	24384
Aerotrading Insurance S.A., Luxembourg	24347	Fly Air S.A., Luxembourg	24371
Airline Three, S.à r.l., Luxembourg	24359	Fly Air S.A., Luxembourg	24371
Akron S.A., Luxembourg	24345	Fressinet S.A., Luxembourg	24356
Alux S.A., Luxembourg	24361	Gabe Industrie Services u. Engineering GmbH, Helmsange	24353
Antartica S.A.	24369	Garage Aloyse Kandel, S.à r.l., Pétange	24375
Aran International S.A., Luxembourg	24368	Gedeam International Services S.A., Luxembourg	24370
Ataulfo Alves Shipping Investment, S.à r.l., Luxembourg	24365	Gleneagley Finance S.A., Luxembourg	24384
Aurora S.A.	24345	I.B.R., International Business Relation, S.à r.l., Luxembourg	24362
Austin Holding S.A., Luxembourg	24344	Immobilière Felgen S.A., Munsbach	24338
Bellami Holding S.A.	24344	Immobilière Felgen S.A., Munsbach	24338
Belmoda S.A.	24344	Immoframe S.A., Luxembourg	24370
Belux, S.à r.l., Luxembourg	24346	Kompass Luxembourg S.A., Windhof	24352
Best of Shopping AG S.A.	24344	Kompass Luxembourg S.A., Windhof	24352
CAS Services S.A., Luxembourg	24347	Kompass Luxembourg S.A., Windhof	24352
Cafés d'Origine S.A., Pétange	24373	Kompass Luxembourg S.A., Windhof	24352
Cafés d'Origine S.A., Pétange	24373	Lebourg Investments S.A., Luxembourg	24360
Canonbury S.A., Luxembourg	24366	Lebourg Investments S.A., Luxembourg	24360
Cartola Shipping Investment, S.à r.l., Luxembourg	24365	Leoralux, S.à r.l., Marnach	24359
CMS Management Services S.A., Luxembourg	24345	Linger Immo S.A., Pétange	24380
Corporate Express Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	24383	LSF4 VRF, S.à r.l., Luxembourg	24372
Croft International S.A., Luxembourg	24376	Luxembourg Corporation Company S.A., Luxembourg	24343
D.C.T. S.A., Diekirch	24342	Maglear Limited S.A., Luxembourg	24368
D.P.I. S.A.	24369	Manzoni S.A., Luxembourg	24345
DA Investments Holding, S.à r.l., Luxembourg	24380	Masco Europe S.C.S., Munsbach	24361
DDD S.A.H., Luxembourg	24362	Masco Europe S.C.S., Munsbach	24361
Dise S.A., Luxembourg	24375	MD Management S.A., Pétange	24380
Distria S.A.	24366	Motor Car Leasing S.A., Luxembourg	24379
E.E.D., European Energy Development S.A., Wiltz	24343	Nerea S.A., Koerich	24373
E.T.T. European Trade and Transport S.A., Luxembourg	24373		
Epicierie Am Kummert, S.à r.l., Grevenmacher	24344		

Netzetera, S.à r.l., Sandweiler	24374	S.Z.A. Schlacht-Ausbein und Zerlege, G.m.b.H., Grevenmacher	24362
NPB Sicav, Luxembourg	24342	Sinea Lux, S.à r.l., Dudelange.	24351
NPB Sicav, Luxembourg	24339	Sitrofin S.A., Luxembourg	24342
Panuropean Holdings S.A., Pétange	24380	Société Nord Mistral S.A., Pétange.	24381
Panoramica S.A., Luxembourg	24372	Sogecar Centre S.A., Bertrange	24365
Paradigm Geotechnology Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24364	Solar Chemical S.A., Luxembourg	24360
Parapulus Holding S.A., Luxembourg.	24372	Sterling International Ventures S.A., Luxembourg	24351
Piquet, Price & Partners S.A., Luxembourg.	24360	T.C.G. Gestion S.A., Luxembourg.	24351
Plaetim S.A., Luxembourg.	24381	Tech-Space, S.à r.l., Wiltz	24342
Precis S.A., Luxembourg	24346	Teltech Group S.A., Luxembourg	24338
Precis S.A., Luxembourg	24346	THL GCO Investments I, S.à r.l. , Luxembourg. . .	24367
Precis S.A., Luxembourg	24346	THL GCO Investments II, S.à r.l., Luxembourg. . .	24367
Prime S.A., Luxembourg	24383	THL GCO Investments III, S.à r.l., Luxembourg . .	24367
Prometheus S.A., Luxembourg	24366	THL GCO Investments IV, S.à r.l., Luxembourg . .	24339
Protel S.A., Luxembourg	24383	Transmec International S.A., Luxembourg	24344
Providence Générale Holding S.A., Luxembourg .	24360	Whittington S.A., Luxembourg	24350
Punch S.A., Luxembourg	24383	WLM S.A., Luxembourg.	24348
Rondo Investments S.A., Luxembourg.	24359	Zentral Luxembourg, S.à r.l., Strassen	24381
S.G.S. International S.A., Luxembourg.	24366		
S.Z.A. Schlacht-Ausbein und Zerlege, G.m.b.H., Grevenmacher	24362		

TELTECH GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 66.102.

Par décision du Conseil d'Administration le 23 mai 2005, les administrateurs de la société TELTECH GROUP S.A. ont décidé de renouveler le mandat de Monsieur Peter Place, avec adresse professionnelle au 45B25, Lauttasaarentie, FIN-00200 Helsinki en tant qu'administrateur-délégué pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan annuel au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105299.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

IMMOBILIERE FELGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.432.

Extrait des minutes de l'assemblée générale statutaire tenue au siège social, le 25 novembre 2005

Suite aux décisions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 novembre 2005.

Monsieur Luc Felgen - ingénieur-diplômé, demeurant à Schrassig est nommé commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée annuelle de 2010.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01586. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105407.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

IMMOBILIERE FELGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.432.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature.

(105406.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

THL GCO INVESTMENTS IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.

 Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.745.

 —
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 novembre 2005 que:

- M. Soren Luther Oberg, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. Charles Holden, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. Scott Jaeckel, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. James C. Carlisle, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105048.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

NPB SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxemburg, 50, avenue J.F. Kennedy.

H. R. Luxemburg B 85.788.

 —
Im Jahre zweitausendundsechs, am fünfundzwanzigsten Januar.

Vor dem Unterzeichneten, Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtswohnsitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre von NPB SICAV, (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 85.788) eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Gesellschaftssitz in 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxemburg, gegründet gemäß einer notariellen Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 31. Januar 2002, welche im Mémorial C unter Nummer 312 vom 25. Februar 2002 veröffentlicht wurde, statt.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seither nicht abgeändert.

Die Versammlung wurde um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Martin Emmerich, wohnhaft in Trier (Deutschland) eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmte zur Protokollführerin Frau Claudia Schulligen, wohnhaft in Orscholz (Deutschland).

Die Versammlung bestimmte zur Stimmzählerin Frau Catia Paciotti, wohnhaft in Schiffingen (Luxemburg).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem amtierenden Notar, aufgeführt.

Diese Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung, und zwar:

- im Mémorial C, Nummer 47 vom 07. Januar 2006 und Nummer 105 vom 16. Januar 2006; und
- in der Tageszeitung «Luxemburger Wort», vom 07. Januar 2006 und vom 16. Januar 2006
- in der Zeitung «Finanz und Wirtschaft AG» vom 7. Januar 2006; und
- im «Schweizerisches Handelsamtsblatt» vom 9. Januar 2006.

Diese Einberufungsschreiben wurden der Generalversammlung zur Kenntnisnahme vorgelegt.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Abänderung der Satzung, insbesondere:

- Anpassung an das Gesetz vom 20. Dezember 2002, insbesondere die Änderung der Artikel 3, 4, 5, 10, 11, 18, 21, 22, 24, 25 und 31.

2.- Sonstiges.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den einhundertachtundsechzigtausendeinhundertdreiundneunzig (168.193) sich im Umlauf befindenden Aktien, einhundertelftausend (111.000) Aktien auf gegenwärtiger Generalversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass diese ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten kann.

Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt Artikel drei (3) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 3. Dauer. «Die Gesellschaft wurde auf unbestimmte Dauer errichtet.»

Zweiter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt die Artikel vier (4), fünf (5), einundzwanzig (21), vierundzwanzig (24) und eindunddreissig (31) der Gesellschaftsordnung abzuändern und zwar, durch Ersetzen des Gesetzeshinweises auf das Gesetz vom 30. März 1988 durch den Hinweis auf das Gesetz vom 20. Dezember 2002.

Dritter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt Artikel fünf (5) der Satzung abzuändern, um den im ersten Absatz angegeben Betrag des Mindestkapitals auf eine million zweihundert-fünzigtausend EURO (1'250'000.- EUR) festzulegen.

Vierter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt in Artikel zehn (10) der Satzung, unter Punkt D, den letzten Absatz von (1) abzuändern, wie folgt:

«Unmittelbar nach Geschäftsschluß des Tages, welcher in der Rückkaufmitteilung bezeichnet wird, ist der betreffende Aktionär nicht mehr Eigentümer der in der Rückkaufmitteilung bezeichneten Aktien; sofern es sich um Namensaktien handelt, wird sein Name aus dem Register getilgt; sofern es sich um Inhaberaktien handelt, werden die Zertifikate, welche diese Aktien vertreten, in den Büchern der Gesellschaft für ungültig erklärt.»

Fünfter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt in Artikel elf (11) der Satzung, unter I. Punkt 3, neben den dort genannten Vermögenswerten «Geldmarktinstrumente und Fondsanteile» aufzunehmen. Weiterhin beschließt die ausserordentliche Generalversammlung in Artikel elf (11) der Satzung, unter III. Punkt (e), den folgenden Satz aufzunehmen: «Die Haftung der Teilfonds richtet sich nach Art. 133 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.»

Sechster Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschließt Artikel achtzehn (18) der Satzung, betreffend der Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen der Gesellschaft, abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu verleihen:

Art. 18. Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen. «Der Verwaltungsrat ist befugt, auf der Grundlage des Prinzips der Risikostreuung, die Anlagepolitik, die für jeden Teilfonds der Gesellschaft zu beachtenden Anlagestrategien sowie die Richtlinien der Verwaltung und Geschäftsführung unter Beachtung der in den geltenden Gesetzen und Vorschriften vorgesehenen oder vom Verwaltungsrat festgesetzten Anlagebeschränkungen zu bestimmen.

Dies vorausgesetzt kann der Verwaltungsrat bestimmen, daß sich die Anlagen der Gesellschaft in nachfolgend beschriebener Weise zusammensetzen aus:

(a) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, die an einem geregelten Markt notiert oder gehandelt werden und/oder

(b) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, die auf einem anderen Markt in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union («EU») gehandelt werden, sofern dieser Markt anerkannt, für das Publikum offen und seine Funktionsweise ordnungsgemäß ist und/oder

(c) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten, die an einer Wertpapierbörse eines Drittstaates amtlich notiert oder an einem anderen geregelten Markt eines Drittlandes, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden, sofern die Wahl dieser Wertpapierbörse oder dieses Marktes in der Satzung der Gesellschaft vorgesehen ist und/oder

(d) Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten aus Neuemissionen, sofern:

- deren Ausgabebedingungen die Verpflichtung zu einer amtlichen Notiz an einer Wertpapierbörse oder zum Handel auf einem anderen geregelten Markt gemäß vorstehend (b) und (c) enthalten

- sie spätestens ein Jahr nach Emission dort zum amtlichen Handel zugelassen werden und/oder

(e) Anteilen von nach der Richtlinie 85/611/EWG zugelassenen OGAW und/oder anderen Organismen für gemeinsame Anlagen im Sinne von Artikel 1 Absatz 2 erster und zweiter Gedankenstrich der Richtlinie 85/611/EWG mit Sitz in einem Mitgliedstaat oder einem Drittstaat, sofern:

- diese anderen Organismen für gemeinsame Anlagen nach Rechtsvorschriften zugelassen wurden, die sie einer Aufsicht unterstellen, welche nach Auffassung der CSSF derjenigen nach dem Gemeinschaftsrecht gleichwertig ist, und ausreichende Gewähr für die Zusammenarbeit zwischen den Behörden besteht,

- das Schutzniveau der Anteilseigner der anderen Organismen für gemeinsame Anlagen dem Schutzniveau der Anteilseigner eines OGAW gleichwertig ist und insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung des Sondervermögens, die Kreditaufnahme, die Kreditgewährung und Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten den Anforderungen der Richtlinie 85/611/EWG gleichwertig sind,

- die Geschäftstätigkeit der anderen Organismen für gemeinsame Anlagen Gegenstand von Halbjahres- und Jahresberichten ist, die es erlauben, sich ein Urteil über das Vermögen und die Verbindlichkeiten, die Erträge und die Transaktionen im Berichtszeitraum zu bilden,

- der OGAW oder der anderen Organismen für gemeinsame Anlagen, dessen Anteile erworben werden sollen, nach seiner Satzung insgesamt nicht mehr als 10% seines Sondervermögens in Anteilen anderer OGAW oder Organismen für gemeinsame Anlagen anlegen darf und/oder

(f) Sichteinlagen oder kündbare Einlagen mit einer Laufzeit von höchstens 12 Monaten bei Kreditinstituten, sofern das betreffende Kreditinstitut seinen Sitz in einem Mitgliedstaat der EU hat oder - falls der Sitz des Kreditinstituts sich in einem Drittstaat befindet - es Aufsichtsbestimmungen unterliegt, die nach Auffassung der CSSF denjenigen des Gemeinschaftsrechts gleichwertig sind und/oder

(g) abgeleiteten Finanzinstrumenten («Derivaten»), einschliesslich gleichwertiger bar abgerechneter Instrumente, die an einem der unter den Buchstaben a), b) und c) bezeichneten geregelten Märkten gehandelt werden, und/oder abgeleiteten Finanzinstrumenten die nicht an einer Wertpapierbörse gehandelt werden («OTC-Derivaten»), sofern

- es sich bei den Basiswerten um Instrumente im Sinne des Artikel 41, Absatz 1, oder um Finanzindizes, Zinssätze, Wechselkurse oder Währungen handelt, in die der OGAW gemäß den in seiner Satzung genannten Anlagezielen investieren darf,

- die Gegenparteien bei Geschäften mit OTC-Derivaten einer Aufsicht unterliegende Institute der Kategorien sind, die von der CSSF zugelassen wurden, und

- und die OTC-Derivate einer zuverlässigen und überprüfbaren Bewertung auf Tagesbasis unterliegen und jederzeit auf Initiative des OGAW zum angemessenen Zeitwert veräussert, liquidiert oder durch ein Gegengeschäft glattgestellt werden können und/oder

(h) Geldmarktinstrumenten, die nicht auf einem geregelten Markt gehandelt werden und die unter die Definition des Artikels 1 des aktuellen Gesetzes fallen, sofern die Emission oder der Emittent dieser Instrumente bereits Vorschriften über den Einlagen- und den Anlegerschutz unterliegt, und vorausgesetzt, sie werden

- von einer zentralstaatlichen, regionalen oder lokalen Körperschaft oder der Zentralbank eines Mitgliedstaats, der Europäischen Zentralbank, der Europäischen Union oder der Europäischen Investitionsbank, einem Drittstaat oder, sofern dieser ein Bundesstaat ist, einem Gliedstaat der Föderation oder von einer internationalen Einrichtung öffentlichen rechtlichen Charakters, der mindestens ein Mitgliedstaat angehört, begeben oder garantiert, oder

- von einem Unternehmen begeben, dessen Wertpapiere auf den unter den Buchstaben a), b) und c) bezeichneten geregelten Märkten gehandelt werden, oder

- von einem Institut, das gemäß den im Gemeinschaftsrecht festgelegten Kriterien einer Aufsicht unterstellt ist, oder einem Institut, das Aufsichtsbestimmungen, die nach Auffassung der CSSF mindestens so streng sind wie die des Gemeinschaftsrechts, unterliegt und diese einhält, begeben oder garantiert, oder

- von anderen Emittenten begeben, die einer Kategorie angehören, die von der CSSF zugelassen wurde, sofern für Anlagen in diesen Instrumenten Vorschriften für den Anlegerschutz gelten, die denen des ersten, des zweiten oder des dritten Gedankenstrichs gleichwertig sind und sofern es sich bei dem Emittenten entweder um ein Unternehmen mit einem Eigenkapital von mindestens 10 Mio. EUR, das seinen Jahresabschluss nach den Vorschriften der Richtlinie 78/660/EWG erstellt und veröffentlicht, oder um einen Rechtsträger, der innerhalb einer eine oder mehrere börsennotierte Gesellschaften umfassenden Unternehmensgruppe für die Finanzierung dieser Gruppe zuständig ist, oder um einen Rechtsträger handelt, der die wertpapiermässige Unterlegung von Verbindlichkeiten durch Nutzung einer von einer Bank eingeräumten Kreditlinie finanzieren soll.

- Weiterhin ist die Gesellschaft ermächtigt, nach dem Grundsatz der Risikostreuung bis zu 100% des Nettovermögens eines jeden Teilfonds in Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten anzulegen, die durch einen Mitgliedstaat der EU oder seine Gebietskörperschaften, durch einen anderen Mitgliedstaat der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung («OECD») oder durch internationale Organismen des öffentlichen Rechts, in denen ein oder mehrere Mitgliedstaat(en) der EU Mitglied(er) ist/sind, begeben oder garantiert werden, vorausgesetzt, dass diese Wertpapiere mindestens sechs verschiedenen Emissionen zugeordnet werden können und vorausgesetzt weiterhin, dass die ein- und derselben Emission zuzuordnenden Vermögenswerte 30% des Nettovermögens des entsprechenden Teilfonds nicht überschreiten.

Die Anlage kann des Weiteren in allen sonstigen Wertpapieren, Instrumenten oder sonstigen Vermögenswerten im Rahmen der innerhalb der geltenden Gesetze und Vorschriften vom Verwaltungsrat bestimmten Anlagebeschränkungen erfolgen.

Darüber hinaus wird sich die Gesellschaft an alle weiteren Einschränkungen halten, die von den Aufsichtsbehörden jener Länder vorgeschrieben werden, in denen Anteile zum öffentlichen Vertrieb zugelassen sind.

Im Falle, dass eine Änderung des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 zu wesentlichen Abweichungen führt, kann der Verwaltungsrat beschliessen, dass sich solche neuen Bestimmungen anwenden.»

Siebter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst Artikel zweiundzwanzig (22) abzuändern, durch einfache Streichung des Wortlautes «erstmal im Jahre 2003» im dritten Absatz dieses Artikels.

Achter Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung beschliesst Artikel fünfundzwanzig (25) abzuändern, durch einfache Streichung des zweiten und letzten Satzes.

Da keine weiteren Angelegenheiten der Versammlung vorliegen, wurde diese daraufhin um 15.00 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Emmerich, C. Schulligen, C. Paciotti, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 26 Januar 2006, Band 901, Blatt 16, Feld 5. – Erhalten 12 Euros.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): M. Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 30. Januar 2006.

J.-J. Wagner.

(011700/239/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

NPB SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 85.788.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(011702/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

TECH-SPACE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.500,-.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.464.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 28 novembre 2005 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société et a décidé unanimement d'accepter la démission de Quigley Teresa à la date du 31 décembre 2005 (adresse: 59, rue Grande-Duchesse Charlotte à L-9515 Wiltz) en tant que gérante de la société.

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 29 novembre 2005, réf. DSO-BK00197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903737.3/825/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2005.

D.C.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 98.768.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 9 janvier 2004 que:

1. Monsieur Guy Muller, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen, a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 9 janvier 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2005, réf. DSO-BK00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(903743.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 2005.

SITROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.516.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

SITROFIN S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(104740.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

E.E.D., EUROPEAN ENERGY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.116.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire

Le 26 septembre 2005 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société.

Les actionnaires ont décidé unanimement:

1) D'accepter la démission des administrateurs suivants:

- DELMA & CIE, S.à r.l.,

- SOLFICORP S.A.;

2) De nommer deux administrateurs pour 6 années:

La S.à r.l. SEREN, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen,

La S.à r.l. DUNE, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen;

3) De proroger le mandat de Greven Jean-Yves pour une période de 6 années.

Il reste Administrateur-Délégué;

4) D'accepter la démission de la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes;

5) De nommer la société FIDOMES, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes pour une période de 6 années

Certifié conforme

Signature

Enregistré à Diekirch, le 12 octobre 2005, réf. DSO-BJ00089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(903724.3/825/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 décembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 37.974.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 novembre 2005

Au Conseil d'Administration de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. (la «Société»), a été décidé comme suit:

1. d'accepter la démission de Mme Stéphanie Jung de sa fonction de Fondé de Pouvoirs B, avec effet au 31 octobre 2005.

2. d'accepter la démission de M. Robert Kimmels de sa fonction de Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 17 octobre 2005.

3. d'accepter la démission de Mme Sandrine Martz de sa fonction de Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 30 novembre 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Hans Van de Sanden;

Monsieur Robert Kimmels;

Monsieur Michel Van Krimpen.

- L'Administrateur-délégué est:

Monsieur Hans Van De Sanden.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Madame Karine Vautrin;

Monsieur Ronald Chamielec;

Mademoiselle Séverine Canova;

Monsieur Herman Boersen;

Mademoiselle Alexandra Petitjean;

Monsieur Alan Botfield.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur Gilles Lecomte;

Mademoiselle Audrey Raphael;

Monsieur Fabrice Geimer;

Monsieur Marc Torbick.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

H. Van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104739.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

BELLAMI HOLDING S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg LB 32.038.
BELMODA S.A., Société Anonyme.
BEST OF SHOPPING AG S.A., Société Anonyme.
EPICERIE AM KUMMERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6720 Grevenmacher, 19, rue de l'Eglise.

Clôture de liquidations

Par quatre jugements du 9 février 2006, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Elisabeth Capesius en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés BELLAMI HOLDING S.A., (anciennement ROBUR HOLDING S.A.) dont le siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, a été dénoncé en date du 19 mars 1998, BELMODA S.A., dont le siège social à Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse, a été dénoncé le 16 juillet 1993, BEST OF SHOPPING AG S.A., dont le siège social à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, a été dénoncé le 30 décembre 1999 et EPICERIE AM KUMMERT, S.à r.l., avec siège social à L-6720 Grevenmacher, 19, rue de l'Eglise, de fait inconnue à cette adresse et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Ch. Welter

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00249. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00251. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00254. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00256. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020977//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

AUSTIN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg LB 25.581.

Clôture de liquidation

Par jugement rendu en date du 16 février 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur, Maître Hervé Leclercq, et le Ministère Public, en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société anonyme AUSTIN HOLDING S.A. ayant eu son siège social au L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e H. Leclercq

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021624//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

TRANSMET INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.471.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

TRANSMET INTERNATIONAL S.A.

V. Arno' / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

(104742.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

AURORA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg LB 31.703.

Clôture de liquidation

Par jugement rendu en date du 16 février 2006, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur, Maître Hervé Leclercq, et le Ministère Public, en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de la liquidation de la société anonyme AURORA S.A. dont le siège social au L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen a été dénoncé le 31 décembre 1995.

Ce même jugement a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e H. Leclercq

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021627//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

AKRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104381.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

MANZONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 80.362.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

MANZONI S.A.

V. Arno' / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

(104746.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 81.525.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 novembre 2005

Au Conseil d'Administration de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. d'accepter la démission de Mme Stéphanie Jung de sa fonction de Fondé de Pouvoirs B, avec effet au 31 octobre 2005.

2. d'accepter la démission de Mme Sandrine Martz de sa fonction de Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 30 novembre 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Hans Van de Sanden;

Monsieur Michel Van Krimpen;

Monsieur Luc De Vet.

- L'Administrateur-délégué est:

Monsieur Hans Van de Sanden.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Madame Karine Vautrin;

Monsieur Ronald Chamielec;

Mademoiselle Séverine Canova;

Monsieur Herman Boersen;

Monsieur Robert Kimmels;
Mademoiselle Alexandra Petitjean;
Monsieur Alan Botfield.
- Les Fondés de Pouvoirs B sont:
Monsieur Gilles Lecomte;
Monsieur Richard Browne;
Monsieur Tjebco De Jong;
Mademoiselle Audrey Raphael;
Monsieur Fabrice Geimer;
Monsieur Marc Torbick.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

H. Van de Sanden
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104743.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

BELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 63.387.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(104804.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

PRECIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.245.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104847.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

PRECIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.245.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104852.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

PRECIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.245.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104851.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

CAS SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.168.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 novembre 2005

Au Conseil d'Administration de CAS SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. d'accepter la démission de Mme Stéphanie Jung de sa fonction de Fondé de Pouvoirs B, avec effet au 31 octobre 2005.
2. d'accepter la démission de M. Robert Kimmels de sa fonction de Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 17 octobre 2005.
3. d'accepter la démission de Mme Sandrine Martz de sa fonction de Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 30 novembre 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Hans Van de Sanden;
Monsieur Robert Kimmels;
Monsieur Michel Van Krimpen.

- L'Administrateur-délégué est:

Monsieur Hans Van de Sanden.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Madame Karine Vautrin;
Monsieur Ronald Chamielec;
Mademoiselle Séverine Canova;
Monsieur Herman Boersen;
Mademoiselle Alexandra Petitjean;
Monsieur Alan Botfield.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur Gilles Lecomte;
Mademoiselle Audrey Raphael;
Monsieur Fabrice Geimer;
Monsieur Marc Torbick.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

H. Van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK07991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104747.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

AEROTRADING INSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 56.025.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

- la société EUROCOMPTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.263, avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été nommée Commissaire aux Comptes de la société pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2007, en remplacement de la société EURO REVISION S.A., avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

- Mme Marie-France Lemée, dirigeante de société, demeurant à F-Vigneux-sur-Seine, 7, rue Pierre Brossolette, Mme Fabienne Del Degan, employée privée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et M. Maurice Balta, dirigeant de société, demeurant à F-Vigneux-sur-Seine, 7, rue Pierre Brossolette, ont été nommés administrateurs de la société pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2007 et en remplacement des administrateurs MM. Edward Arevian, Pascal Bicheron, Alain Castany, François Minard et Lionel Wattel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104849.3/1051/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

WLM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 112.223.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Adrien Bour, ingénieur civil, demeurant à B-5004 Namur, 4, avenue du Parc,
- 2.- Monsieur Nicolas Prost, directeur technique, demeurant à B-5100 Jambes, 50, avenue des Fougères, et
- 3.- Monsieur Sylvain Donati, technicien, demeurant à F-21120 Marcilly Sur Tille, 11bis, rue du Mont.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de WLM S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Ar. 4. La société a pour objets:

- la prestation de services de design, ingénierie et supervision dans le domaine de la télécommunication,
- la propriété, la gestion et la mise en valeur de biens mobiliers et immobiliers propres.
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme, télex, ou par tout autre moyen de communication électronique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^e jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Mesures transitoires

- 1.- La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.400,- EUR.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- M. Adrien Bour, prénommé, trente-quatre actions	34
2.- M. Nicolas Prost, prénommé, trente-trois actions.	33
3.- M. Sylvain Donati, prénommé, trente-trois actions	33
Total: cent actions	100

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010:

1.- Monsieur Adrien Bour Adrien, ingénieur civil, né à Thédning, France, le 4 octobre 1962, demeurant à B-5004 Namur, 4, avenue du Parc,

2.- Monsieur Nicolas Prost, directeur technique, né à Dijon, France, le 1^{er} mai 1972, demeurant à B-5100 Jambes, 50, avenue des Fougères, et

3.- Monsieur Sylvain Donati, technicien, né à Selongey, le 13 juin 1968, demeurant à F-21120 Marcilly Sur Tille, 11bis, rue Du Mont.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2010:

La société à responsabilité limitée FIDUCONCEPT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne (R.C.S. N° B 38.136).

4) L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme WLM S.A., ci-avant nommés.

Lesquels ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

- De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Adrien Bour, préqualifié, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bour, N. Prost, S. Donati, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 42, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 novembre 2005.

P. Decker.

(105519.3/206/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

WHITTINGTON S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 106.750.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 25 novembre 2005 que la démission de M. Angelo Schenkers en tant qu'administrateur est acceptée.

M. Joost Tulkens, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105039.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

T.C.G. GESTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 67.822.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 24 novembre 2005

Au Conseil d'Administration de T.C.G. GESTION S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

1. d'accepter la démission de Mme Stéphanie Jung de sa fonction de Fondé de Pouvoirs B, avec effet au 31 octobre 2005.
2. d'accepter la démission de M. Robert Kimmels de sa fonction de Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 17 octobre 2005.
3. d'accepter la démission de Mme Sandrine Martz de sa fonction de Fondé de Pouvoirs A, avec effet au 30 novembre 2005.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Hans Van de Sanden;
Monsieur Robert Kimmels;
Monsieur Michel Van Krimpen.

- L'Administrateur-délégué est:

Monsieur Hans Van de Sanden.

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Madame Karine Vautrin;
Monsieur Ronald Chamielec;
Mademoiselle Séverine Canova;
Monsieur Herman Boersen;
Mademoiselle Alexandra Petitjean;
Monsieur Alan Botfield.

- Les Fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur Gilles Lecomte;
Mademoiselle Audrey Raphael;
Monsieur Fabrice Geimer;
Monsieur Marc Torbick.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

H. Van de Sanden

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104744.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

SINEA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

R. C. Luxembourg B 77.914.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(104805.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

STERLING INTERNATIONAL VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 74.236.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104831.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

KOMPASS BELGIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1180 Bruxelles, 256, avenue Moliërlaan.

KOMPASS LUXEMBOURG, Société Anonyme.Siège de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 76.172.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature.

(104858.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

KOMPASS BELGIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1180 Bruxelles, 256, avenue Moliërlaan.

KOMPASS LUXEMBOURG, Société Anonyme.Siège de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 76.172.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature.

(104859.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

KOMPASS BELGIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1180 Bruxelles, 256, avenue Moliërlaan.

KOMPASS LUXEMBOURG, Société Anonyme.Siège de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 76.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature.

(104860.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

KOMPASS BELGIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1180 Bruxelles, 256, avenue Moliërlaan.

KOMPASS LUXEMBOURG, Société Anonyme.Siège de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 76.172.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature.

(104861.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

KOMPASS BELGIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1180 Bruxelles, 256, avenue Moliërlaan.

KOMPASS LUXEMBOURG, Société Anonyme.Siège de la succursale: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 76.172.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2005, réf. LSO-BK06041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature.

(104863.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

GABE INDUSTRIE SERVICES U. ENGINEERING GmbH, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7237 Helmsange, 95, rue Jean Mercatoris.
H. R. Luxemburg B 112.228.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, den fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Patrick Zwick, Maschinenbauingenieur, wohnhaft in L-7237 Helmsange, 95, rue Jean Mercatoris.

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ITE INDUSTRIAL TECHNOLOGY EQUIPMENT, S.à r.l., mit Sitz in L-7237 Helmsange, 95, rue Jean Mercatoris, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 93.536,

rechtmässig vertreten durch die Kollektivunterschrift des technischen Geschäftsführers, Herrn Patrick Zwick, vorgeannt, und des administrativen Geschäftsführers, Herrn Julien Storck, Privatier, wohnhaft in L-7237 Helmsange, 95, rue Jean Mercatoris.

Herr Julien Storck, vorgeannt, ist hier vertreten durch Herrn Patrick Zwick, vorgeannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Erschienenen und dem amtierenden Notar ne variatur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GABE INDUSTRIE SERVICES U. ENGINEERING, GmbH mit Sitz in D-47058 Duisburg, 4, Keetmanstrasse 4, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Duisburg unter der Nummer HRB 8969, gegründet wurde am 21. März 1996, gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Heinrich Kramer, mit dem Amtswohnsitz in Mülheim an der Ruhr, (Bundesrepublik Deutschland).

- Dass der Komparent sub 1) erklärt alleiniger Gesellschafter der vorgeannten Gesellschaft GABE INDUSTRIE SERVICES U. ENGINEERING, GmbH zu sein und dass die erschienenen Parteien den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest:

- dass gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Hans-Jürgen Bolz, handelnd als amtlich bestellten Vertreter des Notars Helmut Niehoff, mit dem Amtssitz in Mülheim an der Ruhr, am 28. Oktober 2005, die Sitzverlegung von Duisburg, (Bundesrepublik Deutschland), ins Grossherzogtum Luxemburg, beschlossen wurde;
- dass die Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Grossherzogtum Luxemburg keine Gründung einer neuen Gesellschaft darstellt.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst für die Gesellschaft:

- die luxemburgische Nationalität anzunehmen, sowie sich den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften zu unterwerfen;
- die Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung anzunehmen;
- den Gesellschaftssitz festzulegen in L-7237 Helmsange, 95, rue Jean Mercatoris.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das bisherige Gesellschaftskapital von fünfzigtausend Deutsche Mark (50.000,- DEM), ohne Aufteilung in Gesellschaftsanteile, in fünfundzwanzigtausendfünfhundertvierundsechzig Komma neunundfünfzig Euro (25.564,59 EUR) umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von 1,95583 DEM = 1,- EUR.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um fünfhundertvierundsechzig Komma neunundfünfzig Euro (564,59 EUR) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfundzwanzigtausendfünfhundertvierundsechzig Komma neunundfünfzig Euro (25.564,59 EUR) auf fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) zu bringen, durch Überweisen des Betrages von fünfhundertvierundsechzig Komma neunundfünfzig Euro (564,59 EUR) auf ein Reservekonto.

Der Geschäftsführung wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Schaffung von einhundert (100) Anteilen zu je zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR).

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst für die Gesellschaft folgenden Gesellschaftszweck anzunehmen:

«Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Gaskondensatableitern, Apparaten und Behältern für die Industrie, die Durchführung von Engineeringdienstleistungen, die Vermittlung und Ausführung von Projektmanagement und Aufträgen sowie die Übernahme von Firmenvertretungen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung,

Tausch oder sonstwie veräussern; darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.»

Siebter Beschluss

Herr Patrick Zwick, vorgenannt, erklärt hiermit abzutreten und zu übertragen unter der gesetzlichen Gewähr rechts an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ITE INDUSTRIAL TECHNOLOGY EQUIPMENT, S.à r.l., vorgenannt, hier anwesend und dies annehmend durch ihre vorgenannten Vertreter, einhundert (100) Anteile der vorgenannten Gesellschaft GABE INDUSTRIE SERVICES U. ENGINEERING, GmbH.

Die Gesellschafter erklären diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst für die Gesellschaft die folgenden Satzungen einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung anzunehmen.

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften, und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung GABE INDUSTRIE SERVICES U. ENGINEERING, GmbH an.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Gaskondensatableitern, Apparaten und Behältern für die Industrie, die Durchführung von Engineeringdienstleistungen, die Vermittlung und Ausführung von Projektmanagement und Aufträgen sowie die Übernahme von Firmenvertretungen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Helmsange.

Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerete Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils zweihundertfünfzig Euro (250,- EUR), welche von der alleinigen Gesellschafterin, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung ITE INDUSTRIAL TECHNOLOGY EQUIPMENT, S.à r.l., mit Sitz in L-7237 Helmsange, 95, rue Jean Mercatoris, gehalten werden.

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist.

Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem «nackten» Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers.

Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt.

Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt,
- diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, wird von der Geschäftsführung getroffen, wenn genügend Liquiditäten vorhanden sind. Ansonsten ist die Entscheidung von den Teilhabern zu treffen.

Art. 13. In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden.

Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den 15 Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zu-

fürhungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Teilhaber auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Patrick Zwick, Maschinenbauingenieur, geboren in Luxemburg, am 15. Oktober 1963, wohnhaft in L-7237 Helmsange, 95, rue Jean Mercatoris, zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer zu ernennen.

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

Worüber Urkunde, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: P. Zwick, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2005, vol. 534, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. Dezember 2005.

J. Seckler.

(105565.3/231/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

FRESSINET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 112.316.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2) Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FRESSINET S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le deuxième mercredi du mois d'octobre à 11.30 heures, et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 juin 2006.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz	200 actions
2. M. Thierry Fleming	110 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - M. Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 - M. Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 - M. Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.
5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, Th. Fleming, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 39, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 6 décembre 2005. P. Bettingen.
(106474.3/202/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

AIRLINE THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.446.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

J. Elvinger.

(104539.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

RONDO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 55.167.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104840.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

LEORALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marburgerstrooss.

R. C. Luxembourg B 101.004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

M. Leonard

Gérant

(104866.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

LEBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.547.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104854.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

LEBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.547.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104853.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

PROVIDENCE GENERALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 30.240.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104845.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

PIQUET, PRICE & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 94.361.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(104855.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

SOLAR CHEMICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.411.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Signature.

(104856.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

EUROPEENNE DE DIVERSIFICATION - EURODIV S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(104865.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

MASCO EUROPE S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 68.105.

Il résulte du procès-verbal sous seing d'une assemblée générale des associés de la société en commandite simple MASCO EUROPE S.C.S. avec siège à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, immatriculée au R.C.S. Luxembourg section B N° 68.105 en date du 7 octobre 2004, enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2004, volume 146S, folio 36, case 5, resté annexé à un acte du notaire Joseph Elvinger du 17 décembre 2004, que les associé ont réduit le capital social à concurrence de EUR 29.680.000,- (vingt-neuf millions six cent quatre-vingt mille euros) pour le ramener de EUR 1.280.000.000,- (un milliard cent quatre-vingt mille euros) à EUR 1.150.320.000,- (un milliard cent cinquante millions trois cent vingt mille euros) par le rachat de 1.187.000 (un million cent quatre-vingt-sept mille deux cents) parts sociales de commanditaires au prorata de leur participation dans le capital social.

Suite à cette décision, le capital social a été fixé à EUR 1.150.320.000,- (un milliard cent cinquante millions trois cent vingt mille euros), divisé en 10 (dix) parts de commandité et 46.011.790 (quarante-six millions onze mille sept cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(104874.3/211/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

MASCO EUROPE S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 68.105.

Il résulte du procès-verbal sous seing d'une assemblée générale des associés de la société en commandite simple MASCO EUROPE S.C.S. avec siège à L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, immatriculée au R.C.S. Luxembourg section B N° 68.105 en date du 29 octobre 2004, enregistré à Luxembourg A.C. le 24 décembre 2004, volume 146S, folio 36, case 5, resté annexé à un acte du notaire Joseph Elvinger du 17 décembre 2004, que les associé ont réduit le capital social à concurrence de EUR 78.684.400,- (soixante-dix-huit millions six cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros) pour le ramener de EUR 1.150.320.000,- (un milliard cent cinquante millions trois cent vingt mille euros) à EUR 1.071.635.600,- (un milliard soixante et onze millions six cent trente-cinq mille six cents euros) par le rachat de 3.147.376 (trois millions cent quarante-sept mille trois cent soixante-seize) parts sociales de commanditaires au prorata de leur participation dans le capital social.

Suite à cette décision, le capital social a été fixé à EUR 1.071.635.600,- (un milliard soixante et onze millions six cent trente-cinq mille six cents euros), divisé en 10 (dix) parts de commandité et 42.865.414 (quarante-deux millions huit cent soixante-cinq mille quatre cent quatorze) parts de commanditaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(104875.3/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

ALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 23, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 70.582.

Extrait du procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2005

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ALUX S.A., les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Est nommé président du conseil d'administration:
 - M. Gérard Nepper, demeurant à Luxembourg.
2. Est nommé administrateur-délégué:
 - M. Pascal Nepper, demeurant à Luxembourg.
3. M. Pascal Nepper entrera en fonction le 1^{er} janvier 2006.

Pour extrait conforme

G. Nepper

Président

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105041.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

S.Z.A. SCHLACHT-AUSBEIN UND ZERLEGE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 68.656.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(104869.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

S.Z.A. SCHLACHT-AUSBEIN UND ZERLEGE, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.

R. C. Luxembourg B 68.656.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(104870.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

I.B.R., INTERNATIONAL BUSINESS RELATION, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 38, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.137.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Arniella / Signatures

(104867.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

DDD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 45.358.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, en date du 10 novembre 2005, enregistré à Remich le 15 novembre 2005, volume 469, folio 69, case 6, aux droits de douze euros (12,-EUR), que la société anonyme DDD S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg le 7 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 585 du 9 décembre 1993, modifiée en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 9 avril 2001 tenu suite à la conversion en euros, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 66 du 24 janvier 2005 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 45.358 et dont le capital s'élève actuellement à un million huit cent quatre-vingt-seize mille trois cent quatre-vingt-cinq euros quarante-six cents (1.896.385,46 EUR), a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 novembre 2005.

M. Schaeffer

Notaire

(104978.3/5770/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

ADDESENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.

R. C. Luxembourg B 112.241.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Marconi Prioretti, employé privé, né à Luxembourg, le 4 mars 1969, demeurant à L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de ADDESENSE, S.à r.l.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité et pourra effectuer toutes opérations se reliant de près ou de loin au marché publicitaire par moyens d'imprimé, radio, télé, cinématographique et tout autre support, même électronique.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Patrick Marconi Prioretti, employé privé, né à Luxembourg, le 4 mars 1969, demeurant à L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ sept cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Patrick Marconi Prioretti, employé privé, né à Luxembourg, le 4 mars 1969, demeurant à L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2005, vol. 534, fol. 65, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 décembre 2005.

J. Seckler.

(105762.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

PARADIGM GEOTECHNOLOGY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 88.421.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Signatures.

(105105.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

SOGEAR CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange, 7, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 53.342.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 3 août 2005.

Pour la société

O. Dandois

Administrateur-Délégué

(104926.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

FASHION ONE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.622.450,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.878.

EXTRAIT

Par résolution en date du 21 novembre 2005, les associés de la Société ont décidé d'accepter la nomination de Madame Daniela Weber, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Pascale Nutz, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2005.

Pour FASHION ONE HOLDING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105034.3/260/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

ATAULFO ALVES SHIPPING INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 86.681.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2005 que la société KPMG, avec adresse professionnelle au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Son mandat concernera les comptes annuels du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105051.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

CARTOLA SHIPPING INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 86.682.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2005 que la société KPMG, avec adresse professionnelle au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est élue Commissaire aux Comptes. Son mandat concernera les comptes annuels du 31 décembre 2002 au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105056.3/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

CANONBURY S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.961.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 25 novembre 2005 que la démission de M. Angelo Schenkens en tant qu'administrateur est acceptée.

M. Joost Tulkens, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105053.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

DISTRIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 90.425.

La société LUX ServiceLine, S.à r.l., siégeant au 41, route de Stadtbredimus à L-5570 Remich. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.339 dénonce, en qualité de propriétaire de l'immeuble sis au 39, route de Stadtbredimus, L-5570 Remich, le siège social de la société DISTRIA S.A., 39, route de Stadtbredimus, L-5570 Remich, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 90.425 et ce à partir du 30 août 2005. La nouvelle adresse ne nous a pas été communiquée.

Fait à Remich, le 30 août 2005.

LUX ServiceLine, S.à r.l.

A. Andret

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105058.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

PROMETHEUS S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 103.941.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 24 novembre 2005 que la démission de M. Angelo Schenkens en tant qu'administrateur est acceptée.

M. Joost Tulkens, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouvel administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105062.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

S.G.S. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.710.*Complément à la réquisition concernant la réunion du Conseil d'Administration du 19 janvier 1999*

Le Conseil d'Administration, lors de la réunion du 19 janvier 1999, accepte la démission du commissaire aux comptes VECO TRUST S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour S.G.S. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105199.3/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

THL GCO INVESTMENTS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.761.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 novembre 2005 que:

- M. Soren Luther Oberg, avec adresse professionnelle au 100, Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. Charles Holden, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. Scott Jaeckel, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. James C. Carlisle, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105063.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

THL GCO INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.743.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 novembre 2005 que:

- M. Soren Luther Oberg, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. Charles Holden, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. Scott Jaeckel, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. James C. Carlisle, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105064.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

THL GCO INVESTMENTS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.744.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 2 novembre 2005 que:

- M. Soren Luther Oberg, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. Charles Holden, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. Scott Jaeckel, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005;
- M. James C. Carlisle, avec adresse professionnelle au 100 Federal St., USA-02110 Boston Massachusetts a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} novembre 2005.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105065.3/724/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

ARAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.174.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 29 novembre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005/2006 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, président;
MM. Sébastien Félici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jean-Marc Leonard, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105069.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

ADDENDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 66.947.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 avril 2005

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 31 août 2004, de Monsieur Benoît Pescatore, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur, i.e. à l'assemblée générale qui statuera sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105071.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

MAGLEAR LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.377.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 9 mai 2005 tenue extraordinairement au siège social le 22 juillet 2005

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Angela Cinarelli et Mme Frédérique Vigneron, ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour MAGLEAR LIMITED S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105201.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

ANTARTICA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 101.795.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme ANTARTICA S.A. à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la société ATLANTICA HOLDING S.A. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société ANTARTICA S.A.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

ATLANTICA HOLDING

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Madame Nora Brahim, démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la Société Anonyme ANTARTICA S.A.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

N. Brahim.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que Monsieur Pascal Bonnet, démissionne, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société Anonyme ANTARTICA S.A.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105076.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

D.P.I. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 101.838.

Il résulte d'une lettre adressée à la société, que la FIDUCIAIRE I.T.P. S.A. dénonce avec effet immédiat le siège de la société anonyme D.P.I. S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société que la société FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A. démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société D.P.I. S.A.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

FINANCES & TECHNOLOGIES S.A.

Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Mademoiselle Gaëlle Di Cesare démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société anonyme D.P.I. S.A.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

G. Di Cesare.

Il résulte d'une lettre adressée à la société que Monsieur Pascal Bonnet démissionne avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société anonyme D.P.I. S.A.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

P. Bonnet.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105077.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

A.C.U. IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 80.156.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, décembre 2005.

Signature.

(105200.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

24370

IMMOFRAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.036.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FALBO BUSINESS CORP, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3152, Road Town (Iles Vierges Britanniques),
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme IMMOFRAME S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.036, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 808 du 28 mai 2002.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme IMMOFRAME S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société IMMOFRAME S.A. avec effet immédiat, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

5.- Que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2005, vol. 534, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2005.

J. Seckler.

(105800.3/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

GEDEAM INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.906.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 24 juin 2005

1. L'assemblée générale révoque l'administrateur Mme Sandrine Klusa et nomme en son remplacement Mme Patricia Jupille, demeurant à Luxembourg.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour GEDEAM INTERNATIONAL SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105202.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

24371

FLY AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.150.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 juin 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes de:

- Monsieur Didier Cazeaux, administrateur-délégué;
- Monsieur Vincent Beudin, administrateur-délégué;
- Monsieur Stéphane Liegeois, administrateur;
- MAZARS, société anonyme, commissaire aux comptes.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105169.3/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

FLY AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08225, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(105095.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

ACTARIS METERING SYSTEMS II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.630.200,-.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 108.445.

Suite à la liquidation de CORNUCOPIA INVESTMENTS, S.à r.l. intervenue le 2 septembre 2005 les parts sociales sont réparties comme suit:

- FCPR WHITE KNIGHT VI	5.579 parts sociales de classe A
- FCPR WHITE KNIGHT VI BIS	11.988 parts sociales de classe A
- FCPR MF PRIVATE EQUITY	965 parts sociales de classe A
- FCPR MF PRIVATE EQUITY II	1.478 parts sociales de classe A
- FCPR ACTINVEST	1.868 parts sociales de classe A
- FCPR FRANCOIS VI	10.322 parts sociales de classe A
- ACTARIS METERING SYSTEMS S.A.	19.604 parts sociales de classe A
	400 parts sociales de classe B
- MEMPHRE HOLDING S.A.	400 parts sociales de classe B
- SOPERCAP HOLDING S.A.	7.604 parts sociales de classe A
- ACTARIS EXPANSION S.A.	4.000 parts sociales de classe A
Total	64.408 parts sociales de classe A
	800 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour ACTARIS METERING SYSTEMS II

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105164.3/795/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

24372

PARAPLUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 111.737.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 octobre 2005 que:

1. Monsieur Arnold Jan Kuno Slik, demeurant au 66, avenue Henri Dunant, B-1140 Evere, Belgique, est nommé administrateur-délégué de la société PARAPLUS HOLDING S.A. et a donc tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour extrait conforme
HOOGEWERF & CIE
Agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105078.3/634/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

LSF4 VRF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 95.090.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 28 novembre 2005 que LONE STAR FUND IV (BERMUDA) L.P., ayant son siège social à Washington Mall, Suite 104, Hamilton HM 11, Bermudes, a cédé 385 parts sociales de la Société à LSF4 REOC III, L.P., ayant son siège social à 717, North Harwood Street, Suite 2200, Dallas, Texas 75201, Etats-Unis d'Amérique, qui devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LSF4 VRF, S.à r.l.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105101.3/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

PANORAMICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.628.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 30 novembre 2005 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé Edhec, demeurant à Luxembourg;
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg.

Ont été réélus Administrateurs et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007;

Et que

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. A été réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105348.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

24373

CAFES D'ORIGINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 45.761.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, décembre 2005.

Signature.

(105215.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

CAFES D'ORIGINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 45.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, décembre 2005.

Signature.

(105205.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

E.T.T. EUROPEAN TRADE AND TRANSPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.759.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 17 juin 2005 tenue extraordinairement au siège social le 19 juillet 2005

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, M^e Jean-Marie Verlaine et M. Daniel Rizzi ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Pour E.T.T. EUROPEAN TRADE AND TRANSPORT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105203.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

NEREA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 83.358.

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEREA, ayant son siège social à L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 83.358, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 5 du 4 janvier 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 24 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 75 du 15 janvier 2002,

- en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 901 du 8 septembre 2004,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Dal Zuffo, administrateur de société, demeurant à Hassel.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne, à L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon, et modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne, à L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Koerich.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, M. Thorn, O. Dal Zuffo, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2005, vol. 534, fol. 62, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 décembre 2005.

J. Seckler.

(105792.3/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

NETZETERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.

R. C. Luxembourg B 101.665.

L'an deux mille cinq, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Georges Wagner, employé privé, né à Luxembourg, le 21 juin 1967, demeurant à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée NETZETERA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101.665, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 938 du 21 septembre 2004.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 3 novembre 2005 Monsieur Patrick Marconi Prioretti, employé privé, demeurant à L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau, a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune dans la prédite société NETZETERA, S.à r.l. à Monsieur Georges Wagner, préqualifié.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont détenues par Monsieur Georges Wagner, employé privé, né à Luxembourg, le 21 juin 1967, demeurant à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

24375

Troisième résolution

Le siège social est transféré de L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau, à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Sandweiler.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Patrick Marconi Prioretti, préqualifié, comme gérant technique de la société.

Sixième résolution

L'associé unique Monsieur Georges Wagner, employé privé, né à Luxembourg, le 21 juin 1967, demeurant à L-5254 Sandweiler, 19, rue Batty Weber, restera seul gérant de la société avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2005, vol. 534, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 décembre 2005.

J. Seckler.

(105864.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

GARAGE ALOYSE KANDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.

R. C. Luxembourg B 70.862.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, décembre 2005.

Signature.

(105221.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

DISE S.A., Société Anonyme .

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 45.619.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 4 avril 2005 tenue extraordinairement au siège social le 22 juillet 2005

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron, ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour DISE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105204.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

CROFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.351.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 20 mai 2005 tenue extraordinairement au siège social le 22 juillet 2005

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour CROFT INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105206.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

ADMINISTRATION ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.283.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 31 octobre 2005

Les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd. étant échus, l'assemblée générale décide de les renouveler avec date d'effet au 16 mai 2005 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2005.

Pour ADMINISTRATION ET FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105207.3/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

FEGATELLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 112.320.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
- 2) Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FEGATELLO S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de

prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons en accordant des prêts ou garanties à des sociétés.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles.

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si :

- Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit de la commune du siège social spécifié dans la convocation, le premier vendredi du mois d'octobre à 10.30 heures, et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 30 juin 2006.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz	200 actions
2. M. Thierry Fleming	110 actions
Total	310 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR. 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- M. Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- M. Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- M. Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, Th. Fleming, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 38, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 décembre 2005.

P. Bettingen.

(106486.3/202/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

AD HOC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.789.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 9 mai 2005 tenue extraordinairement au siège social le 7 juillet 2005

1. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et Mme Frédérique Vigneron ainsi que celui du commissaire aux comptes TOWERBEND Ltd. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour AD HOC CONSULTING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105208.3/744/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

MOTOR CAR LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 99.919.

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration de la Société en date du 30 septembre 2005, approuvant le transfert du siège social de la Société, que l'adresse professionnelle de M. Francis Mérandi, administrateur de la Société, devient 18, rue Robert Stümper (Immeuble B), L-2557 Luxembourg avec effet au 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOTOR CAR LEASING S.A.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105251.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

24380

LINGER IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 77.625.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, décembre 2005.

Signature.

(105223.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

MD MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 101.373.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, décembre 2005.

Signature.

(105225.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

PANEUROPEAN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 74.393.

Le bilan au 7 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, décembre 2005.

Signature.

(105226.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

DA INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 99.812.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le douze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gerhard Weisschädel, demeurant à 105, Guntramsdorferstrasse, 2340 Mödling, Allemagne, ci-après nommé «l'actionnaire unique»;

ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée;

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée DA INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 99.812, établie et ayant son siège social à 52-54, avenue du X Septembre, L-1411 Luxembourg, ci-après nommée «la Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 16 mars 2004, publié au Mémorial C 390 du 10 avril 2004, page 18675;

- Que le capital de la Société fut augmenté suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C 600 du 10 juin 2004, page 28791.

- Que le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions dont il s'agit et a décidé de dissoudre et de liquider la Société.

- Que par la présente, il prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'il déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra encore personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la Société sont transférés à l'associé unique.

- Que partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès du siège social de la Société;
Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au mandataire de la comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2005.

J. Elvinger.

(106736.3/211/0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

SOCIETE NORD MISTRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R. C. Luxembourg B 66.979.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, décembre 2005.

Signature.

(105228.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

PLAETIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R. C. Luxembourg B 92.843.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature.

(105240.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

ZENTRAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: ZENTRAL.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 112.344.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mathieu Debeaumont, restaurateur, né le 16 mai 1979 à Boulogne-Billancourt, France, résidant à F-84200 Carpentras (France), Mas des Campagnolles, Chemin de Sault, détenteur d'un passeport français, émis le 16 novembre 2004 et portant le numéro 04KH73303, ayant la nationalité française.

Le comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de ZENTRAL LUXEMBOURG, S.à r.l., avec la dénomination commerciale de ZENTRAL.

Le siège social est fixé à Strassen.

Il pourra être transféré dans toute autre endroit de la commune de Strassen par simple décision de la gérance et dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des Associés prise suivant les conditions exigées pour les modifications des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche. Entre autre, elle peut procéder au service de traiteur-restauration à domicile, incluant le service de livraison à domicile sur le Grand-Duché du Luxembourg.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant le même objet analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 4. Cette part sociale pourra être divisible en plusieurs parts. La cession de parts entre vifs à des non-associés, quels qu'ils soient, est assujettie à l'agrément donné en assemblée générale des associés, représentant l'entière du capital social.

Les parts ne peuvent être transmises, pour cause de mort, à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 5. Le capital social pourra à tout moment être modifié par décision unanime des associés.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal aux nombres de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés à l'unanimité. Il en va de même pour les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par Monsieur Mathieu Debeaumont, précité.

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence ce jour et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, est évalué à approximativement à la somme de mille sept cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée désigne comme gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mathieu Debeaumont, précité.

2) Conformément à l'article 9 des présents statuts, la gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

3) Signatures:

L'Assemblée décide que la société se trouve valablement engagée par la signature individuelle du gérant nommé.

4) Le siège social est fixé à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Debeaumont, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 36, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

J. Elvinger.

(106607.3/211/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

PUNCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R. C. Luxembourg B 80.970.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature.

(105243.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

PRIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R. C. Luxembourg B 50.001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature.

(105252.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

PROTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R. C. Luxembourg B 42.103.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Signature.

(105255.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 4.275.

EXTRAIT

Il est porté à l'attention du public que Monsieur Jouke van der Veer a démissionné de sa fonction de gérant de la société CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l. avec effet au 15 novembre 2005.

Il résulte de la décision de l'associé unique de la société CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l. du 2 novembre 2005 que Monsieur Roger Cesar, demeurant à GD-3941 Doorn, Prins Hendrikweg 35, a changé de fonction avec effet au 15 novembre 2005 et est devenu gérant technique de la société, ayant ainsi un pouvoir de co-signature obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Ch. Jungers.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105284.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

EURAZUR COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.883.

Le rapport de gestion, la certification des comptes par le Réviseur d'Entreprises, le bilan, le compte de profits et l'annexe des comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005, réf. LSO-BL00169, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2005.

G. Sorée

Directeur Général

(105262.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

GLENEAGLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 111.304.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 17 octobre 2005, en cours de publication au Mémorial.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue le 25 novembre 2005 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jean Faber de sa fonction d'administrateur et de président avec effet au 25 novembre 2005;

- Monsieur René A. Koechli, demeurant à CH-Maur, a été nommé administrateur et président en remplacement de l'administrateur et président démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour la société GLENEAGLEY FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105264.3/687/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

EUCHARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 16.892.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL00760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105274.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

FERSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.768.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERSEN S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(105303.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2005.
